



N° **2025-06-24-009**

|   |  |
|---|--|
| <b>Nombre de Conseillers en exercice :</b> 27 | <b>L'an deux mille vingt CINQ, le 24 juin à dix-huit heures,</b><br><br><b>Le Conseil municipal de la Commune de Marzy</b> , régulièrement convoqué le 13 juin 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil municipal, sous la présidence du Maire, Louis François MARTIN.<br><br>La séance a été publique. |
| <b>Présents :</b> 21                          |  |
| <b>Pouvoirs :</b> 04                          |  |
| <b>Votants :</b> 25                           |  |
| <b>Absents :</b> 06                           |  |

**Etaient présents : 21**

Monsieur Louis-François MARTIN,  
Mesdames et Messieurs, José ALVES, Franck BARTHELEMY, Christophe BERARD, Julie CROCHET, Alain CURT, Catherine DOUNON, Marie-Paule GALLOIS, Bernard GIBRAIS, Michel LAVABRE, Jacques LEDYOT, Manuel LOPES VIERA, Frédéric MARIE, Romain MARQUIS, Hélène MARTIN, Stéphanie MOURTIAU, Benjamin NICOLLE, Serge POUVEL, Jacqueline SOL, Jackie TEILHARD, Marie-Claude VRILLIAUX.

**Etaient absents excusés : 06**

Mesdames et Messieurs BARON Amélie, BERNARD Pierre-Gaëtan.

**Dont procuration : 04**

**Madame** Stéphanie BEZE qui a donné pouvoir à Monsieur Christophe BERARD.  
Madame Sandrine HUTIN qui a donné pouvoir à Madame Jacqueline SOL  
Madame Martine LAURENT qui a donné pouvoir à M ALVES.  
Monsieur Patrick SCHERER a donné pouvoir Madame Stéphanie MOURTIAU

Le quorum étant atteint. La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Louis-François MARTIN.

**Désignation d'un secrétaire de séance.**

Monsieur Romain MARQUIS a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

**Adoption du procès-verbal de la dernière séance.**

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'adopter le procès-verbal de la séance du 4 avril 2025.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire a ouvert la séance et exposé ce qui suit :

Objet : **Règlement intérieur cimetière.**

Monsieur le Maire expose le règlement du cimetière et précise les différentes modalités.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213-7 et suivants et les articles R 2213-2 et suivants ;

Vu le Code civil, notamment les articles 78 et suivants

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal adoptent à l'unanimité le règlement du cimetière.

Louis-François MARTIN

Maire de MARZY



La séance a été levée à 19 heures 50.

Certifié exécutoire compte tenu de la réception en Préfecture

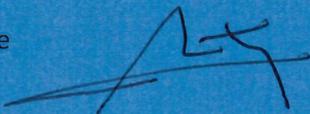
12 JUL. 2025

le 2025

Et de sa publication le

12 JUL. 2025

Le Maire



**Fait et délibéré ce jour,**

*Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close.*

*Délibéré en séance, les jours et an susdit.*

*Au registre sont les signatures.*